



Saison 2023-2024  
**REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS**  
**CHAMPIONNATS MINI-BASKET**  
**U11 NIVEAUX 2-3**

Articles	U11
<b>1 - Composition</b>	Les journées sont organisées sous forme de rencontres à 3 équipes (voir 4 dans certains cas).
<b>2 - Joueur(se)s</b>	Le championnat U11 est réservé aux joueurs U10 et U11 et aux joueurs régulièrement surclassés.
<b>3 - Mutualisation possible entre associations</b>	Les équipes en ENTENTE ou en INTER-EQUIPES sont autorisées à jouer.
<b>4 - Temps de jeu</b>	<b>2 périodes de 7 minutes.</b> Mi-temps de 2 minutes Sans temps-mort et en temps réel (arrêt de chrono)
<b>5 - Forme d'opposition</b>	<b>4 contre 4</b>
<b>6 - Directives techniques</b>	Toutes les défenses de zone, zone-press sont <b>INTERDITES.</b> Concernant la défense homme-à-homme (fille-à-fille) tout-terrain, la prise à deux est interdite. En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra la faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".
<b>7 - JAP</b>	Afin de répondre au JAP les rencontres seront arbitrées essentiellement par les enfants de l'équipe qui ne joue pas. Cette dernière devra également tenir la table de marque : <b>1° Le JAP est organisé par le club recevant.</b> 2° Chaque équipe désigne un arbitre pour chaque mi-temps. Les noms des arbitres figureront sur la feuille de marque afin de pouvoir donner la carte d'arbitre de mini basket en fin de saison si le jeune a arbitré au moins 8 fois lors de celle-ci. <b>3° L'arbitrage doit être "accompagné" par une personne référente.</b> <b>Pour rappel : ce sont les enfants qui arbitrent encadrés par un arbitre qui leur explique les règles. Nous insistons donc sur la tolérance des éducateurs et des parents !</b> <b>N'hésitez pas à nous faire remonter tout problème rencontré durant les tournois.</b>
<b>8 - Occasion de remplacement supplémentaire</b>	Changement sur arrêt de jeu
<b>9 - Participation à la rencontre</b>	10 joueurs (euses) maximum par équipe
<b>10 - Date et horaire des rencontres</b>	La gestion des rencontres est assurée par le Comité. Pour le déroulement des matchs, tenir compte des oppositions prévues dans le calendrier. Le club recevant doit informer les équipes de sa poule du lieu et de l'horaire choisis.

<b>11 - Matériel et équipements</b>	<p>Hauteur des paniers <b>2,60m si possible.</b> Rencontre sur grand terrain.</p> <p>Ballons : <b>Taille 5</b></p>
<b>12 - Feuilles de marque</b>	Utiliser les feuilles de marques fournies par le Comité pour la saison 2023-2024
<b>13 - Mixité</b>	Equipes mixtes.
<b>14 - Résultats</b>	<p>Le résultat est le nombre de MI-TEMPS gagnées. Donc on ne doit trouver que 2-0, 1.5 -0.5 (en cas d'égalité sur une</p> <p><b>Dès qu'il y a 20 points d'écart, le décompte du score doit s'arrêter et le match doit se terminer avec le chronomètre uniquement (plus d'affichage du score).</b></p>
<b>15- Sanction en cas de forfait ou pénalité</b>	<p><b>Si un des clubs ne se déplace pas</b> : maintien de la rencontre entre les 2 équipes présentes en 4 quarts-temps de 7'.</p> <p><b>Prévenir la commission mini-basket.</b></p>
<b>16 - Qualifications et licences</b>	Il appartient à chaque club de faire jouer des joueurs qualifiés (licence à jour).
<b>17 - Encadrement des équipes de jeunes</b>	<b>Les équipes doivent être encadrées par une personne majeure et licenciée.</b>
<b>18 - Communication des résultats</b>	Les feuilles de marque doivent parvenir au comité <b>avant le lundi soir</b> suivant la rencontre par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:minibasketcd1248@gmail.com">minibasketcd1248@gmail.com</a>
<b>19 - Responsable de l'organisation</b>	En cas de défaut de responsable d'organisation, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et "supporters" : (cf art 610 et 611 des Règlements sportifs généraux de la FFBB).
<b>20 - Fautes et lancers francs</b>	<p>Fautes individuelles à comptabiliser</p> <p>Si faute sur tir : lancers francs</p> <p>Possibilité d'adapter la ligne des lancers francs aux capacités de l'enfant</p>
<b>21 - Retour en zone</b>	Non sifflé
<b>22 - Entre deux</b>	Alternance
<b>23 - Cas particuliers</b>	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.